

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille neuf  
Le 28 septembre  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE  
M. Michel LARRETCHÉ à Mme RAGOZIN  
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Vente Commune – Mme VILMINOT Renée**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame VILMINOT Renée avait saisi la Commune afin d'acquérir l'emprise de l'enrochement soutenant son terrain sis chemin de l'Atalaya au quartier Socoa d'Urrugne.

Lors de sa réunion du 22 juin 2009, et après consultation des Services du DOMAINE, la Commission des Biens Communaux a décidé de fixer à 1 € le prix de vente au m<sup>2</sup> de cette emprise située sur le domaine public (chemin de l'Atalaya).

Vu l'avis de la Commission des Biens Communaux

Vu l'avant projet de plan de cession définissant une superficie d'environ 120 m<sup>2</sup>  
Vu la confirmation de Madame VILMINOT pour l'acquisition au prix de 1€ le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTER le principe de vente de l'emprise de l'enrochement au profit de Madame VILMINOT Renée pour une superficie d'environ 120 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup>.
- DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de :
  - de procéder à l'enquête publique prévue par décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 en ce qui concerne les chemins ruraux
  - signer et effectuer toutes formalités concernant cette affaire.

.../...

**Suite délibération du 28 septembre 2009 : « Vente Commune/Mme VILMINOT Renée »**

- RAPPELLE que tous les frais se rapportant à cette vente (géomètre, notaire) seront à la charge exclusive de Madame VILMINOT Renée.
- PRECISE que Mme VILMINOT Renée, à sa demande, charge son géomètre de l'élaboration des plans et document d'arpentage correspondants.

*Votes pour : 28*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :